



**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE
RÉNOVATION ET L'EXPLOITATION DU
CRÉMATORIUM DE BASTIA**

Annexe 10 Caractéristiques de la société dédiée



Table des matières

1. La forme sociale retenue	3
2. La dénomination proposée.....	3
3. Liste des actionnaires et montant du capital.....	3
4. Composition du bureau.....	3
5. Le projet statutaire comportant les modalités d'organisation de la société ad hoc	3
6. L'engagement du candidat de ne céder sa participation qu'avec l'agrément préalable express de l'Autorité Délégante et à réserver une place d'observateur technique à un représentant de la collectivité pour chaque Conseil d'Administration	4
7. Les garanties apportées à la société ad hoc par la société mère.....	4
8. Organigramme	5
9. Frais de gestion et de structure	5



1. La forme sociale retenue

Société par Actions Simplifiée (SAS)

2. La dénomination proposée

Société du crématorium de Bastia

3. Liste des actionnaires et montant du capital

OGF à 100%

Capital social : 37 000 euros

4. Composition du bureau

Le Président sera Monsieur Alain Cottet, également Président-directeur général d'OGF.

5. Le projet statutaire comportant les modalités d'organisation de la société ad hoc

A noter que les articles suivants des statuts seraient modifiés :

- l'objet social : pour tenir compte de la Délégation de Service Public.

De plus, la société sera recapitalisée afin que ses capitaux propres soient au moins égaux au capital social.



6. L'engagement du candidat de ne céder sa participation qu'avec l'agrément préalable express de l'Autorité Délégante et à réserver une place d'observateur technique à un représentant de la collectivité pour chaque Conseil d'Administration

Si OGF est retenu comme futur délégataire, une lettre d'engagement sera établie.

La société ad hoc étant une SAS, il n'y a pas de conseil d'administration. Cependant, nous pourrions constituer un comité de suivi (ou de pilotage) auquel un représentant de la commune sera associé.

7. Les garanties apportées à la société ad hoc par la société mère

Si OGF est retenu comme futur délégataire, les garanties apportées feront l'objet d'une décision du Conseil d'Administration d'OGF et une copie de la décision sera remise à la ville.

Les comptes de la société ad hoc sont contrôlés par un commissaire aux comptes et les relations de ce type font l'objet de conventions entre société mère et filiale. Les conventions passées seront en outre communiquées à la ville de Bastia.

8. Organigramme

Alain Cottet



Président directeur général



Thierry Breteau



Directeur de secteur opérationnel
Provence Corse



Responsable de crématorium

Agents de crématorium

**Un pool de personnel formé pour le
remplacement**

9. Frais de gestion et de structure

- **Les frais de gestion de société dédiée** représentent les frais qui seront facturés directement par les prestataires externes au Groupe à la filiale dédiée. Il s'agit principalement de frais liés



à l'intervention des Commissaires aux comptes lors des travaux d'arrêté des comptes ayant pour objectif de vérifier et de certifier les comptes de la société et des frais liés aux formalités de secrétariat juridique de l'entité.

- **Les frais refacturés par la maison mère à la société dédiée**, sont modélisés sur la ligne frais de structure du CEP. Il s'agit du coût des prestations assurées par la société mère au profit de la société dédiée (coûts facturés par la société mère à sa filiale dédiée).

La société mère apportera des Services au profit de la société dédiée notamment dans les domaines suivants : Ressources Humaines (mise en place des politiques sociales et salariales, des plans de formation, recherche de personnel, gestion de la paie ...), Comptabilité (tenue de la comptabilité de l'entité et production des documents comptables obligatoires et nécessaires à la justification des comptes...), Gestion de la Trésorerie (mise en place et gestion du compte bancaire, négociation des conditions bancaires, gestion des flux de trésorerie au quotidien...), Assistance Juridique et Fiscale (Etablissement de la documentation juridique, gestion des procédures contentieuses si besoin, négociation des contrats significatifs, assistance fiscale lors de l'établissement des liasses fiscales, soutien sur les questions fiscales techniques ou lors des contrôles fiscaux...), Assistance Informatique (maintenance informatique, accompagnement sur l'évolution des systèmes informatiques en fonction des obligations réglementaires et/ou des projets...), Conseil en matière de Gestion du Crématorium (suivi des obligations contractuelles, supervision des rapports annuels, interlocuteur privilégié du crématorium, coordination des fonctions supports, gestion, détermination et indexation des redevances...).

Ces Services ne sont pas limitatifs et sont indiqués pour donner une vision concrète des Services rendus par la société mère.